

## Programme de formation

### Environnement administratif et juridique de l'artiste visuel, du plasticien et du photographe

#### Objectifs :

Que l'on soit plasticien, artiste visuel ou photographe ou que l'on travaille dans des institutions ou associations diffusant ou produisant des œuvres, il est important d'apprécier à sa juste réalité les composantes juridiques et administratives du métier d'artiste que ce soit pour défendre ses droits, négocier des contrats, assurer des conditions décentes de travail... ou simplement être en règle. Les compétences artistiques ne sauraient suffire. Elles doivent se combiner à des connaissances juridiques.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- utiliser un vocabulaire adapté
- identifier les usages et comprendre la logique des contrats de ce type
- repérer les risques et anticiper sur les difficultés dans la relation entre les acteurs
- choisir les solutions contractuelles adaptées à une situation
- connaître les notions de droits d'auteur et l'environnement de la propriété intellectuelle
- connaître et comprendre les textes, les procédures et les institutions relatifs au statut de l'artiste
- apprendre à utiliser les documents administratifs
- distinguer et mieux appréhender l'environnement social et fiscal des artistes auteurs et notamment celui des artistes
- connaître les notions de droits d'auteur et l'environnement de la propriété intellectuelle

A l'issue de cette formation, la relation entre l'institution et l'artiste sera sécurisée.

#### Publics et prérequis :

Cette formation est destinée au personnel d'associations et d'institutions produisant ou diffusant de la photographie comme aux artistes eux-mêmes.

#### Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation articule des apports de connaissances et des cas pratiques tirés de l'analyse des situations professionnelles des participants. Les méthodes employées favorisent une approche active et pragmatique en lien avec les métiers et les contextes de travail.

#### Durée :

14 heures.

#### Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Comprendre le régime du droit d'auteur  
la définition d'une œuvre de l'esprit  
la protection des œuvres : contenu et exercice des droits  
les sociétés civiles de gestion des droits  
le droit moral : crédits, conservation des œuvres

Apprécier la spécificité des œuvres dites collectives, collaboratives ou participatives  
qualification et gestion du droit d'auteur  
les droits voisins et les droits à l'image  
la durée des protections

Mieux lire les contrats et en apprécier les risques – les obligations et les engagements des auteurs et des diffuseurs  
les principales clauses  
commande, exposition, édition, cession de droits, résidence...  
les relations avec un artiste représenté par une galerie ou une agence  
les clauses essentielles : cas d'adhésion à une SPRD, cession des droits d'auteur, financement et propriété des reproductions, assurance, transport des œuvres,...  
la distinction de la propriété matérielle d'une œuvre de la propriété intellectuelle  
les motifs d'illégalité ou de contestation

Identifier le périmètre des activités des artistes  
les distinctions avec le régime des salariés  
l'activité principale, l'activité accessoire : le décret du 28 août 2020 relatif aux revenus tirés d'activités accessoires  
les collectifs : association, collectif informel...

Appréhender le régime social des artistes auteurs  
le régime spécial de sécurité social des artistes auteurs  
AGESSA, Maison des Artistes et URSSAF du Limousin  
les nouveautés issues de la réforme en vigueur en 2019

Appréhender le régime fiscal de l'artiste visuel  
la notion de travailleur non salarié  
l'imposition sur le revenu : traitement et salaires, étalement des revenus, BNC  
la TVA : taux, retenue à la source, franchise

Facturer les activités pour les artistes visuels et les artistes-auteurs  
la qualification de son activité (bourse de résidence/recherche, production, commande, droit de représentation, vente, intervention...)  
la facturation : la note de droits d'auteur, la note d'honoraire  
la présentation d'une facture selon le modèle AGESSA et selon le modèle Maison des Artistes  
le paiement des cotisations sociales

Vérifier les obligations de déclaration des diffuseurs  
la déclaration auprès de l'AGESSA

Analyser le cas des artistes intervenants  
les complémentarités  
les spécificités

Etudes de cas et cas particuliers  
travail sur le cas des participants  
réponses aux questions des participants  
illustrations à partir des exemples des stagiaires

#### **Validation des acquis et évaluation :**

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

#### **Documentation :**

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques rédigées par l'intervenant et le livre L'Aide mémoire de La Scène : Droits d'auteur et droits voisins - Jean Vincent - 2016.